

Le P'tit Roppois



Numéro 25

Juillet 2013

POUR TOUS LES JOURS, RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

MAIRIE

Bureaux : 33 avenue du Général De Gaulle ☎ 03 84 29 91 70 📠 03 84 29 99 99 @ : mairie.roppe@wanadoo.fr
Ouverture au public : lundi de 17H à 19H – mercredi de 10H30 à 12H et de 14H30 à 18H30 – samedi de 9H à 11H30
Contact avec le Maire ou les Adjointes, à la demande sur rendez-vous à prendre au Secrétariat

École maternelle : Directeur : M. Jean DÉCHAMBENOIT : rue de la Versenne 90300 VETRIGNE ☎ 03 84 29 46 81

École primaire : Directrice : Mme Valérie GREGORCIK ☎ 03 84 29 86 98 📠

Accueil de Loisirs et restauration scolaire : Directrice : Mme Janine HELBLING ☎ 03 84 29 89 20

URGENCES

SAMU : ☎ 15 POLICE SECOURS : ☎ 17 (112 avec un portable) POMPIERS : ☎ 18 MÉDECIN DE GARDE : ☎ 39 66

URGENCE SOCIALE : ☎ 03 84 21 05 53 ou 115

GENDARMERIE : Brigade Territoriale, 1, avenue Jean Moulin 90000 BELFORT ☎ : 03 84 57 63 00

SANTÉ

AMBULANCES : Ambulances Taxis DSA et Lion 6 rue de Copenhague – BELFORT : ☎ 03 84 27 50 36

CENTRE HOSPITALIER rue de Mulhouse – BELFORT : ☎ 03 84 57 40 00

CLINIQUE DE LA MIOTTE Avenue de la MIOTTE – BELFORT : ☎ 03 84 55 52 52

DENTISTE : Centre de Santé Dentaire 27 bis avenue du Général De Gaulle – ROPPE ☎ 03 84 29 01 34

INFIRMIERES : BAUDOIN Sylvie BESSONCOURT ☎ 03 84 29 86 15
GUERMONPREZ Marie-Pierre 1a rue du Commandant Arnaud - ROPPE ☎ 03 84 54 34 06
HEILMANN Josiane ROPPE ☎ 03 84 23 89 69 Cabinet à FONTAINE
PIERRE Aloïse 1a rue du Commandant Arnaud - ROPPE ☎ 03 84 54 34 06
REDOUTEY Valérie 1a rue du Commandant Arnaud – ROPPE ☎ 06 19 95 92 50

KINESITHEREPEUTE : GUEZ Pascal 25 avenue du Général De Gaulle – ROPPE ☎ 03 84 29 88 04

MEDECINS : BOBEY Pierre 1B rue du Commandant Arnaud – ROPPE ☎ 03 84 29 84 84
MARQUISSET Delphine 1B rue du Commandant Arnaud – ROPPE ☎ 03 84 29 99 30
MONTES Thierry 5 rue de Denney – ROPPE ☎ 03 84 29 98 98

PHARMACIE : Pharmacie de la Baroche 42 avenue du Général De Gaulle ROPPE ☎ 03 84 29 86 73

ADMINISTRATION / PRATIQUE

ASSISTANTE SOCIALE – secteur Nord-Territoire 3 rue Renoir OFFEMONT-: ☎ 03 84 90 19 25

LA POSTE : ☎ 03 84 29 95 64 dernière levée du courrier lundi à vendredi 15H – samedi 10H55
bureau ouvert du lundi au vendredi de 12H30 à 15H30

EDF : dépannage ☎ 0 810 33 32 25 GDF : dépannage ☎ 0 800 47 33 33 France Télécom : dérangements ☎ 10 13
Service des eaux : en cas d'urgence ☎ 03 84 90 11 22 (*laisser sonner*) ONF : M Yannick BOISSET ☎ 03 84 90 30 90

Ordures ménagères : poubelles brunes : tous les vendredis matins très tôt (sortir les poubelles le jeudi),
poubelles jaunes les lundis des semaines impaires (sortir les poubelles le dimanche)

Encombrants : **déchetteries de Sermamagny, Danjoutin ou Châtenois-Les-Forges**

- du 15.04 au 14.10 : du mardi au vendredi 9H30-12H, 13H30-18H, samedi 9H-18H
- du 15.10 au 14.04 : du mardi au vendredi 9H-12H, 13H30-17H, samedi 9H-17H

Ecopoint : av. du Général De Gaulle près du garage Bourlier : déchets verts seulement

Ecopoint : Château LESMANN (verre, container à huiles)

L'ÉDITORIAL

Chères Roppoises et Chers Roppois,

Vous allez bientôt prendre vos quartiers d'été ; on va le dire comme ça puisque l'été a eu du mal à s'installer, après un printemps des plus maussades, mais notre souci de communiquer ne varie pas pour autant. Voici donc un résumé des événements de ce premier semestre de l'année 2013.

La conjoncture reste difficile pour tout le monde. Le contexte est très morose. La Poste nous a asséné un nouveau coup bas avec la fermeture du samedi. Nous sommes en complet désaccord. Malgré tout, il y a quand même des motifs de satisfaction. Pour les subventions dites « Amendes de Police » nous avons été plutôt bien dotés. C'est ainsi que les plateaux surélevés de la rue du Stade ont été retenus. Mieux, un autre plateau rue du Civé a lui aussi été retenu ; c'est nécessaire au vu des vitesses incroyablement élevées qui y ont été relevées. Une somme de 10 780 € nous est attribuée.

Notre radar de la RD83 a fait l'objet d'une incroyable décision de l'État en ces temps de disette : le retour d'un panneau fixe et le retrait du radar pédagogique. Un article y est consacré.

Dans le domaine scolaire, les quatre classes de l'école élémentaire sont assurées à la rentrée. Les enseignants seront renouvelés pour moitié à la prochaine rentrée : deux maîtres rejoindront la Directrice et une maîtresse. 91 élèves sont attendus. Pour la maternelle, c'est plus tendu, mais dans le bon sens. A l'heure de la rédaction de cet éditorial, il y a 58 élèves, pour un seuil de 61 requis pour l'ouverture d'une troisième classe. En ce qui concerne l'aménagement de nouveaux rythmes scolaires, nous n'avons pas donné suite cette année aux vœux du Ministre. Pour la rentrée suivante, il faudra que ça se fasse. Le coût supplémentaire est évalué entre 130 et 150 € par enfant ... à notre charge. Facile d'imposer des directives quand c'est les autres qui paient ! En l'occurrence, c'est la commune qui devra assumer la charge financière ! !

La nouvelle restauration, l'accueil périscolaire, le centre de loisirs sont rentrés dans un rythme de croisière sans problème, l'effectif annoncé est stable.

Les travaux de l'été dans la commune vont être conséquents. Outre la réfection de l'Avenue du Général De Gaulle programmée en août par le Conseil Général, nous verrons la finition de l'éclairage public de la rue du Stade, l'installation d'un plateau surélevé rue du Civé, un deuxième dans la rue du Stade (si le timing des travaux du lotissement « Les Chézeaux2 » le permet), un peu de terrassement/stabilisation sur la place du Château Lesmann devant l'Accueil de Loisirs pour être un peu au propre devant le bâtiment, et surtout le début des travaux d'aménagement de la rue de Phaffans en commençant par la mise en souterrain des réseaux.

En termes de subventions, outre les « Amendes de Police », pour les travaux de la rue de Phaffans, 15 000 € sont attendus de la part du Député, pour la voirie, et 10 000 € du Sénateur pour le nouvel éclairage public. Qu'ils en soient remerciés.

Mes chers ami(e)s, mon conseil municipal se joint à moi pour vous souhaiter bonne lecture de cette 25^{ème} édition du P'tit Roppois et vous souhaite de bonnes vacances.

Très cordialement à vous



ETAT CIVIL DU 1^{ER} SEMESTRE 2013

NOS JOIES ...

Naissances



5 janvier 2013

MARTIN Esteban José Roland

de Nicolas Jean-Marie MARTIN et Laure Vinciane LERAT

45 avenue du Général de Gaulle

16 février 2013

BAGUEREY Selenia Éléonore

*de Olivier Adrien BAGUEREY
et Amélie Elisabeth BAILLEUX*

1 A rue du Commandant Arnaud

24 février 2013

MEGHNOUDJI Chloé Chantal Gisèle

*de Mehdi MEGHNOUDJI
et Delphine Cécile VASSAL*

4 rue Sous le Vernois

17 avril 2013

JOLY Celya Odette Maryvonne

20 rue Sous le Vernois

20 mai 2013

NIEDERLENDER Léna Colette

*de Thomas NIEDERLENDER
et Nelly Franca SANTIOANNI*

21 rue des Chézeaux

Mariages

15 juin 2013

Matthieu FRELIN et Cyrièle NONDIER

12 rue des Champs Fourchins



6 juillet 2013

Mickaël GAUTHIER et Natacha CRAMONT

2 bis rue du Stade



NOS PEINES ...

Décès

3 février 2013

Marguerite Marie CHAMEROY

née MARTIN

79 ans

21 rue de Phaffans

6 avril 2013

René OÏOLI

93 ans

78 avenue du Général De Gaulle



11 AVRIL 2013 : 99 PRINTEMPS POUR LUCIE FRELIN

C'est avec une grande émotion que nous avons pu souhaiter « Bon Anniversaire Mamie Frelin ».

En effet elle est née à Roppe le 11 avril, mais c'était en 1914.



Toute la famille était auprès d'elle pour lever le verre de l'amitié. Il y avait même le plus petit, son arrière-arrière petit fils, Nathan, qu'elle tenait fièrement sur ses genoux.

Nous avons toujours l'extrême plaisir de l'accueillir comme tous les ans, au Château Lesmann, lors de la fête du 3^{ème} Age.

Lucie a toujours de l'activité : elle prend connaissance des dernières nouvelles du journal tous les jours, en profite pour faire un sudoku, jouer aux cartes, au scrabble et adore aussi surveiller les semis de printemps, une de ses passions. Ses conseils sont toujours avisés, l'expérience bien sûr ! Elle fait aussi régulièrement son petit tour à pied.

Et tout le monde avait en tête ce dernier anniversaire à deux chiffres car l'année prochaine, Lucie, ce sera un anniversaire à trois chiffres. Le rendez-vous est pris.

Magnifique, Bravo Lucie, on n'oubliera pas cet événement à venir.

LES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 01.02.2013

POINT N°1 : AMENDES DE POLICE : RÉPARTITION 2013

Il est convenu à l'unanimité moins une abstention de proposer en priorité les travaux d'élaboration de plateaux surélevés au droit des lotissements des Chézeaux I et II.

Il sera proposé en 2° position, pour faire suite à une demande constante et pressante des riverains, le même type d'installation pour la rue du Civé au droit de l'impasse du lotissement, au vu des grandes vitesses relevées.

POINT N°2 : ACHAT DE LA PARCELLE ZB 18 À LA GRANDE NOUAIE

Ce projet d'acquisition de cette parcelle de 15 ares enclavée dans la forêt communale est évoqué depuis 2009. Les héritiers de M. BÉNARD, à l'origine de la première proposition et décédé entre temps, ont donné leur accord pour le prix initial de 500 €, validé par les Domaines. Ce projet est adopté à l'unanimité et le Maire est habilité à effectuer les démarches en ce sens.

POINT N°3 : DETR 2013 : AMÉNAGEMENT RUE DE PHAFFANS 1^{ÈRE} TRANCHE

La 1^{ère} tranche d'aménagement de la rue de Phaffans estimée à 140 610,50 € HT peut faire l'objet d'une demande au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) pour une subvention au taux de 20%. Cette proposition est adoptée à l'unanimité et le Maire est habilité à déposer cette demande.

POINT N°4 : ASMB PATINAGE : DEMANDE DE SUBVENTION

Mme FRAIPONT participera à une compétition de patinage de niveau international avec l'ASMB patinage en Espagne ; il est convenu à l'unanimité d'accorder à titre exceptionnel une subvention de 50 € telle que sollicitée sur les 500 € que coûte l'opération pour chaque concurrent.

POINT N°5 : CENTRE DE GESTION : MÉDECINE PRÉVENTIVE ET PROFESSIONNELLE

Les cotisations étant désormais facturées en fonction de la masse salariale et non plus à l'acte, la cotisation qui nous est annoncée est désormais fixée à 452,07 € (contre 530 € selon la méthode précédente). Le conseil approuve unanimement cette proposition.



ETS BAUMGARTNER
ECLAIRAGE PUBLIC
ZA DU MOULIN
90700 CHATENOIS-LES-FORGES
Tél. : 03 84 22 33 60
Fax. : 03 84 54 35 77

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 01.03.2013

POINT N°1 : TERRITOIRE HABITAT : REMBOURSEMENT DE LA 2^{ÈME} PARTIE DE LA TAXE LOCALE D'ÉQUIPEMENT DU PERMIS DE CONSTRUIRE N° 090 087 A0006.

Une mesure d'exonération avait été prise au bénéfice de Territoire Habitat mais les impositions correspondantes étaient déjà établies. La Trésorerie réclamant dans ce cas de figure une délibération mentionnant le montant en cause, il est convenu à l'unanimité d'effectuer ce remboursement pour un montant de 4 330 €.

POINT N°2 : 56 AVENUE DU GÉNÉRAL DE GAULLE :

- RÉTROCESSION À TITRE GRATUIT TERRAIN NON UTILISÉ PARCELLE 25 EN PARTIE **- RÉTROCESSION À TITRE PAYANT PARCELLE 25 EN PARTIE ET PARCELLE 26 AU PRIX D'ACHAT**

La procédure d'achat de cette propriété est en cours et, après réalisation des diagnostics "amiante" et "plomb", l'ensemble sera cédé immédiatement à Territoire Habitat. À l'issue de l'opération de construction, il est convenu à l'unanimité que la commune accepte la rétrocession des parkings et espaces verts à titre gratuit et celle des terrains non utilisés à 2 € le m² (parcelle 26) et à 3 € le m² (parcelle 25). Ces montants correspondent au prix d'achat des parcelles.

POINT N°3 : C.A.B : MODIFICATION DES STATUTS

Compte tenu de l'entrée dans la CAB des communes de BUC, URCEREY et BANVILLARS jusque là isolées, le conseil approuve unanimement la modification des statuts de la CAB devenue nécessaire.

POINT N°4 : COLLECTIF RÉSISTANCE ET DÉPORTATION : VERSEMENT D'UNE SUBVENTION

Cette association contribuant largement à la promotion du devoir de mémoire avec notamment un concours à l'intention des collégiens dont le thème sera cette année : "communiquer pour résister". Il est convenu à l'unanimité de renouveler l'attribution d'une subvention de 35 €.

POINT N°5 : RYTHMES SCOLAIRES : CHOIX DE LA DATE D'APPLICATION

Pour engager la réforme dès la rentrée 2013, il serait nécessaire que la décision soit prise avant le 31 mars 2013 mais aussi avant le 9 mars 2013 pour ce qui est de l'organisation des transports par le Conseil Général. Ce délai s'avère largement trop court. D'autre part l'aide incitative de 50 € par élève, uniquement pour 2013, étant largement insuffisante pour couvrir les frais, il est décidé à l'unanimité de se donner le temps de la réflexion et de ne procéder au réaménagement des horaires qu'à partir de la rentrée 2014.



PIZZAS PERFECT
à emporter, cuites au feu de bois
Tous les mercredis soirs
Tél. : **06 67 75 67 67**

POINT N°6 : LOCATION DU CHÂTEAU LESMANN : REMBOURSEMENT DES DÉGÂTS OCCASIONNÉS PAR LA LOCATION A M. DEMEUSY

M DEMEUSY a réglé la somme de 321 € au titre des dégâts occasionnés sur les extincteurs et en remboursement de travaux de ménage complémentaires. Il est convenu à l'unanimité d'encaisser ce chèque.

POINT N°7 : FORÊT : CONTRAT ABATTAGE ET DÉBARDAGE VOISINET

La proposition qui est faite porte sur 11 € le m³ pour l'abattage et 9 € le m³ pour le débardage mais s'agissant d'aulnes, il convient de s'assurer du rachat de ces bois et donc de trouver un acheteur avant l'abattage.

Il est donc décidé à l'unanimité d'attendre les offres des acheteurs intéressés avant de signer le devis pour l'abattage.

POINT N°8 : FORÊT : VENTE COMPLÉMENTAIRE SUR 2013 DE LA PARCELLE 18

Les bois de cette parcelle avaient été vendus, avec l'accord du conseil à un prix légèrement inférieur au prix de retrait sur proposition de l'ONF. Les services de l'ONF de Lure ayant quelques doutes sur la santé financière de l'acheteur ont décidé, sans concertation, de ne pas faire suivre notre accord à l'acquéreur et ainsi, de lui refuser l'opération sans même en référer à la commune pas plus qu'au garde concerné. Ces bois étant restés invendus en 2012, il est convenu unanimement de les inclure à la vente avec deux parcelles voisines (17 et 24) en espérant ainsi trouver un acheteur à meilleur prix puisqu'il s'agira d'un lot plus important.

POINT N°9 : MOTION POUR LE MAIRE DE VESCEMONT

Le Maire de VESCEMONT est poursuivi au pénal (PV de l'ONEMA) pour avoir acheté en l'état 24 ares de terrain préalablement remblayés sans consultation de la DDT alors qu'ils sont situés en zone humide ou inondable. Suite à une sollicitation de l'Association des Maires, il est convenu à l'unanimité d'adopter une motion pour apporter le soutien de la municipalité au Maire de VESCEMONT mis en cause.



NEW JET PNEUS
OUVERT
DU LUNDI DE 10H00 À 17H00
ET DE 18H30 À 19H00
DU MARDI AU VENDREDI
DE 11H30 À 12H00
ET DE 18H00 À 19H00
LE SAMEDI DE 09H00 À 12H00
11, rue Sous le Vernois 90380 ROPPE
Tél. / Fax : 03 84 21 22 33
newjetpneus@gmail.com



Restaurant midi et soir. Fermé mercredi soir et samedi midi
Mariage – Banquets – Baptêmes – Communions
Séminaires – Pizzas sur place et à emporter
Avenue du Général De Gaulle 90380 ROPPE
Tél. : 03 84 29 19 06

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12.04.2013

POINT N°1 : RUE DE PHAFFANS : PROPOSITION D'ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX

Dans le cadre du projet d'aménagement de trottoirs dans la rue de Phaffans, il semble opportun de réaliser avant les trottoirs, l'enfouissement des réseaux qui revient à 182 952 € TTC dont 53 560 € restant à la charge de la commune après déduction des subventions (80% pour l'électricité et 60% pour l'éclairage public) et du FCTVA. Ce projet est adopté à l'unanimité.

POINT N°2 : ONF : PROGRAMME DE TRAVAUX 2013

Après examen des propositions de l'ONF, sont retenus les travaux de régénération à la Maie (parcelle 31, 32, 37) pour 2 078 € HT et le fauchage pour 151,20 € HT. Le dépressage et le cloisonnement dans la parcelle 34 sont différés et l'entretien de la peinture du parcellaire sera réalisé en régie (parcelle 17 et 24). Les travaux sont adoptés à l'unanimité. Le rechargement du chemin de la Maie pour 4 000 € HT + 560 € de maîtrise d'œuvre est refusé en l'état, sachant que ce chemin ne dessert pas uniquement des parcelles de Roppe ; des discussions pour une participation d'Eguenigue et de Menoncourt doivent être engagées.

POINT N°3 : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2013

Compte tenu de l'augmentation des bases décidée par les services fiscaux comme tous les ans (+1.8%) et de l'arrivée de nouveaux habitants, le produit fiscal attendu est estimé à 215 212 €. Le Maire propose par conséquent de ne pas modifier les taux d'imposition en vigueur à ce jour à savoir 9,50 % pour la taxe d'habitation, 10% pour la taxe sur le foncier bâti et 32,69 % pour la taxe sur le foncier non bâti. Le conseil approuve unanimement cette position.

POINT N°4 : BUDGET COMMUNAL : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2012

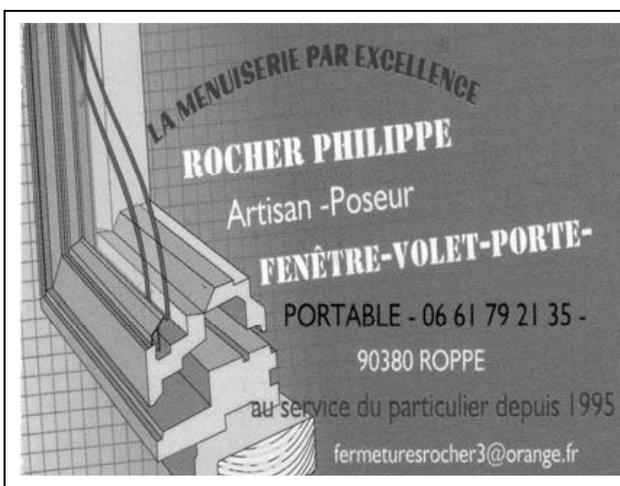
Présenté par chapitres, le compte administratif fait apparaître les résultats suivants à la clôture de l'exercice 2012 :

Section de fonctionnement : 548 081,02 € en dépenses et 571 932,33 € en recettes soit un excédent de 276 258,37 € après intégration des 252 407,06 € de résultats antérieurs reportés

Section d'investissement : 409 351,51 € en dépenses et 189 669,07 € en recettes soit 204 433,94 € de déficit, déduction faite du report de l'exercice précédent.

L'état des restes à réaliser ressort à 221 554 € en dépenses d'investissement et à 347 656 € en recettes d'investissement, ce qui, après intégration de l'excédent de la section de fonctionnement laisse un résultat global positif de 197 926,43 €.

Le Maire se retire, laissant la présidence au 1^{er} adjoint. Le conseil municipal adopte le compte administratif 2012 à l'unanimité.



POINT N°5 : BUDGET COMMUNAL : VOTE DU COMPTE DE GESTION 2012

Le compte de gestion du receveur municipal présente à la clôture de l'exercice 2012 des soldes identiques à ceux du compte administratif établi par le maire, à savoir :

Section de fonctionnement : 276 258,37 €

Section d'investissement : - 204 433,94 €.

Il est approuvé à l'unanimité.

POINT N°6 : BUDGET COMMUNAL : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2013

Il s'équilibre à :

Section de fonctionnement : 636 280 €

Section d'investissement : 361 454,06 € en dépenses, soit au total 583 008,06 € après intégration des restes à réaliser en fin 2012 et 314 305 € en recettes, soit au total 661 961 € après intégration des restes à réaliser.

Les travaux 2013 retenus sont :

Dépenses d'investissement pour un total de 522 421 € dont pour l'essentiel :

Remboursements d'emprunts	35 557 €	Mairie :	
PLU (Plan Local d'Urbanisme) tranche 1	12 000 €	- Nouveau logiciel E-Magnus	2 500 €
Mise hors d'eau Grande Nouaie	6 000 €	- revitrification des sols du secrétariat	4 000 €
Achats de terrains	3 917 €	- matériel de bureau, ordinateur	1 500 €
Achat propriété SEIGEOT	148 500 €	- maîtrise d'œuvre 3° tranche	3 500 €
Couloir Château Lesmann et décors de Noël (intégration des travaux en régie)	6 200 €	Rue du Stade :	39 588 €
Rembt TLE	4 330 €	- enfouissement éclairage public	
Place du Château Lesmann	14 000 €	- enfouissement réseau communal	7 756 €
Accès logements sociaux Territoire Habitat : finition, maîtrise d'oeuvre	21 754 €	Travaux en forêt (y compris solde 2012)	9 400 €
Dispositif anti-bruit au Château Lesmann	2 700 €	Rue de Phaffans : enfouissement éclairage public (tranche 1)	6 572 €
Tableau	150 €	Débroussailleuse, souffleur, perceuse, meuleuse, jardinières, vasques	5 000 €
ALSH : maîtrise d'œuvre et finitions	6 000 €	Fraiseuse à neige	2 500 €
Garage-atelier : étude	8 500 €	Panneau signalétique + lumineux + miroirs	9 000 €
Opération sécurité rue du Civé	10 000 €	Traitement bois façade de l'école	3 000 €
Opération de sécurité rue du Stade	7 500 €	Travaux de voirie : chemin. des Mines, Rue de l'Epenotte, chemin du Charmois	36 000 €
Prévision extension de réseaux	3 000 €	Eaux pluviales rue de Phaffans (travaux 2012)	6 234 €
Accès lotissement Chézeaux II	7 500 €	Eaux pluviales Av Gal De Gaulle	12 500 €
Relevé topographique rue de Denney pour projet trottoirs	1 200 €	Complément relevé topographique rue de Phaffans	450 €
		Trottoirs rue de Phaffans : - tranche 1	88 433 €
		- maîtrise d'œuvre et études	10 000 €

 <p>CLERC INDUSTRIE Découpage - perçage laser haute précision.</p>	 <p>TECRIM INDUSTRIE Accessoires de manutention en polyuréthane.</p>	 <p>PMB CYCLES pimp mybike</p> <p>Nouveau à Valdoie votre spécialiste Cycles : Enduro, Dirt, Freeride, Descente, Cross Country, City, Route....</p> <p>Reparations toutes marques, cycles, accessoires et pièces détachées...</p>	<p>7 rue de Turenne</p> <p>90300 VALDOIE</p> <p>Tél. : 03 84 22 13 09</p> <p>Courriel : pmb.cycles@orange.fr</p>
--	--	--	---

Subventions attendues :

État	DDR / ALSH	14 139 €
	FNADT / ALSH	2 761 €
	Député / ALSH et rue de Phaffans	4 998 €
	Député : subvention voirie (solde)	7 777 €
	Sénateur / logements sociaux	19 000 €
	FCTVA	51 558 €
	DETR / logements sociaux	10 000 €
Subvention d'équipement		7 000 €
Certificats d'énergie, subv. SIAGEP		1 958 €
ADEME (économie énergie rue du stade)		4 680 €
Amendes de police	Rue du Stade et rue du Civé	10 600 €
CAB	/ ALSH	480 €
	/ PLU	6 000 €
	/ aires de retournement (solde)	2 956 €
Produits de cessions	Lotissement La Grande Nouaie	118 500 €
	Propriété SEIGEOT	143 500 €

Le budget 2013 est adopté à l'unanimité.

POINT N°7 : BUDGET COMMUNAL : AFFECTATION DU RÉSULTAT 2012

L'excédent de l'exercice de 78 331,94 € est reporté sur le budget 2013 sur décision unanime du conseil municipal. L'excédent de fonctionnement de 125 481 € est affecté au 021 en investissement recettes du budget 2013.

POINT N°8 : BUDGET LOTISSEMENT : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2012

Le compte administratif du lotissement "La Grande Nouaie" fait apparaître les résultats suivants à la clôture de l'exercice 2012 :

Section de fonctionnement : 39 146,91 € en dépenses et 87 034,12 € en recettes, soit un excédent de 47 887,21 €

Section d'investissement : excédent de 24 598,55 € mais compte tenu des déficits antérieurs, le déficit à reporter est de 189 062,95 € dans l'attente de la vente de l'ensemble des lots. Le Maire s'étant retiré, le conseil municipal adopte le compte administratif 2012 à l'unanimité.

POINT N°9 : BUDGET LOTISSEMENT : VOTE DU COMPTE DE GESTION 2012

Le compte de gestion du receveur municipal présente à la clôture de l'exercice 2012 un solde identique à celui du compte administratif établi par le maire à savoir :

Section de fonctionnement : 364 106,46 € avec un excédent de 47 887,21 €

Section d'investissement : déficit de 189 062,95 €.

Le compte de gestion est adopté à l'unanimité.

POINT N°10 : BUDGET LOTISSEMENT : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2013

Équilibré en dépenses et en recettes à 896 062,95 € d'investissement, le budget 2013 du lotissement "La Grande Nouaie" intègre les excédents des exercices antérieurs pour 364 106,46 €. Le budget de fonctionnement est établi à 1 276 958,46 € de recettes et 1 249 562,95 € de dépenses.

L'ensemble est adopté à l'unanimité.

POINT N°11 : VOTE DU COMPTE DE GESTION 2012 DE L'ASSOCIATION FONCIÈRE

Ce point est retiré de l'ordre du jour, ne faisant pas l'objet d'une délibération du Conseil Municipal.

POINT N°12 : CHÂTEAU LESMANN : MISE À JOUR DU CONTRAT DE LOCATION

Au vu des conditions de fonctionnement du Château Lesmann, le montant de la caution est porté de 458 à 500 €. Même après les locations, les dégradations constatées sont facturées au preneur au même titre que le défaut de nettoyage. Enfin, il est rappelé que les perturbations sonores doivent rester dans les normes admises, sinon un système d'avertissement coupera progressivement les prises en cas de dépassement, dès que l'installation sera mise en service. Ces éléments nouveaux sont approuvés à l'unanimité.

POINT N°13 : CHÂTEAU LESMANN : MISE EN RECOUVREMENT PARTIELLE DE LA CAUTION DE LOCATION DU 28/07/2012

La personne locataire s'avérant injoignable, ne répondant pas aux sollicitations du secrétariat, il est impossible de lui réclamer le solde de 106 € qu'il nous doit au titre des frais de location. Dans ces conditions, il est convenu unanimement d'encaisser le chèque de caution et de rembourser la différence à l'intéressé, une fois le chèque encaissé.

POINT N°14 : RUE DE PHAFFANS : APPEL À CANDIDATURE CERTIFICATS D'ÉNERGIE

Le Siagep renouvelle des appels à candidature pour les CEE. Le Maire propose de déposer un dossier pour demander une subvention de 14 % sur les nouveaux luminaires dans la rue de Phaffans, l'opération étant éligible. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

POINT N°15 : LA POSTE : PROPOSITION DE FERMETURE LES SAMEDIS AVEC REPORT DE LA DURÉE SUR LES AUTRES JOURS DE LA SEMAINE

Les services de La Poste envisagent de modifier les horaires d'ouverture de notre bureau en fermant définitivement les samedis et en répartissant ce volume horaire sur les autres jours de la semaine qui verraient leur horaire d'ouverture élargi d'autant. Cette proposition ne convenant à personne (sauf à La Poste), le conseil unanime refuse cette proposition et demande le maintien du dispositif actuel.

POINT N°16 : DETR RUE DE PHAFFANS : ADOPTION DE L'OPÉRATION ET PLAN DE FINANCEMENT

Le dossier déposé initialement a fait l'objet d'un rejet en l'état. Le plan de financement complet doit figurer dans la délibération, y compris la DETR elle-même. Le conseil décide à l'unanimité de redéposer le dossier sous la forme demandée.

SVB
Jean Daniel PETREQUIN
06 07 08 22 96
GROUPE HEXAPAGE

Multifonctions, imprimantes et fax.
Solutions logicielles (GED, archivage, sécurité).

KYOCERA RICOH LEXMARK brother

Votre agence Nord Franche Comté :
SV Bureau
310 Avenue René Jacot
25460 ETUPES
Tel 03 81 34 40 90
Fax 03 81 34 40 91

VeriSelect
CERTIFICATION DE SERVICES

FERMETURES VALBERT

- PORTES DE GARAGES
- FENÊTRES
- VOILETS
- PLACARDS

VALBERT Patrick
14 Grande Rue
90400 TRÉVENANS

la sécurité de vos fenêtres

Tél. : 03 84 29 47 16 ou 06 08 54 19 53 / Fax : 03 84 29 47 39
Mail : patrickvalbert@hotmail.fr / www.fermetures-valbert.com

XOOS YOU EHRET hilzinger

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31.05.2013

POINT N°1 : ECHANGE ENTRE COMMUNE DE ROPPE ET M.REDOUTEY DES PARCELLES AD 270 ET AD 269

L'estimation du service des Domaines fixée à 8 € le m² conclut à un solde positif de 120 € pour la commune. La parcelle AD 270 cédée par la commune est estimée à 208 € et la parcelle AD 269 cédée par M. REDOUTEY est évaluée à 88 €. Le conseil approuve unanimement ce projet de transaction et autorise le Maire à signer l'acte correspondant.

POINT N°2 : CAB : COMPOSITION DU FUTUR CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le futur conseil communautaire proposé comporterait 81 membres à répartir entre les 33 communes de la CAB. En cas de non acceptation de la proposition de répartition des sièges, l'effectif serait ramené d'office à 71 membres par le Préfet. Pour sa part, le conseil municipal de Roppe approuve unanimement cette proposition de fixer l'effectif à 81 délégués.

POINT N°3 : PERMISSION VOIRIE FRANCE TELECOM : FIXATION DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

France Télécom nous sollicite pour obtenir la fixation du prix de la redevance d'occupation du domaine public. Compte tenu des tarifs pratiqués jusqu'ici sur la base d'un coût de 0,80 € le mètre linéaire défini par la CAB en 2004, il est convenu à l'unanimité de fixer ce prix résultant de l'actualisation à 1,09 € par mètre et par alvéole en référence à l'indice TP01 du mois de novembre préconisé par l'ARCEP.

POINT N°4 : CHOIX DU PRESTATAIRE DU SITE INTERNET

Après présentation détaillée des deux propositions en présence, à savoir Aménothès et Illicoweb, le choix se porte unanimement sur la société Illicoweb eu égard à la qualité de la proposition pour un coût de 3827,20 € TTC et des frais de maintenance chiffrés à 269,10 € la première année et 526,24 € TTC les années suivantes.

POINT N°5 : PERSONNEL : EMPLOIS D'ÉTÉ

En concertation avec les candidat(e)s, il est convenu de donner la priorité aux candidat(e)s qui n'ont pas encore été servis, ou peu servis, et d'embaucher par périodes de 15 jours.

Parmi les 8 candidatures reçues (dont une largement hors délai), il est décidé à l'unanimité de retenir

- Florine TOUSSAINT du 8 juillet au 19 juillet 2013
- Jérémie DUPRE du 22 juillet au 2 août
- Romain SCHERRER du 5 août au 16 août
- Marion LONGCHAMP du 19 août au 30 août

POINT N°6 : ADMISSION EN NON VALEUR D'UNE CREANCE

Il s'agit d'une créance de 15 € relevant de la gestion de l'Association Foncière dont les comptes ont été transférés définitivement à la commune. Ce principe est admis à l'unanimité.

POINT N°7 : ACHAT DU 56 AVENUE DU GÉNÉRAL DE GAULLE : DÉCISION MODIFICATIVE CESSION 1/2013

Le principe de la séquence immédiate entre achat et revente d'un bien immobilier rend nécessaire le passage d'un ensemble d'écritures comptables nécessitant une décision modificative. Le conseil adopte à l'unanimité la décision modificative telle qu'elle est proposée.

POINT N°8 : ACHAT LOGICIEL E MAGNUS : SIGNATURE DU CONTRAT

Le Maire présente le contrat relatif à l'acquisition du logiciel E-Magnus pour 2 270,01 € TTC qui s'avère indispensable pour passer à la dématérialisation en 2015 comme la commune y est tenue. Devant la nécessité d'acquiescer cet outil, le Conseil municipal autorise unanimement le Maire à signer ce contrat.

POINT N°9 : RECONDUCTION DE L'ADHÉSION AU GROUPEMENT DE COMMANDE DU CONSEIL GÉNÉRAL CONCERNANT LE SEL DE DÉNEIGEMENT

Il est convenu à l'unanimité de reconduire notre adhésion à ce dispositif pour les 4 ans à venir.

POINT N°10 : PLU : CHOIX DU CABINET D'ETUDES

La consultation a été adressée à 5 bureaux d'études dont seuls deux ont répondu. Après négociation, l'AUTB a proposé de baisser son prix de 2 000 €. Au vu de l'ensemble des critères, elle prend ainsi nettement l'avantage sur son concurrent en termes de notation de l'offre. En conséquence, il est convenu à l'unanimité de retenir l'offre de l'AUTB au prix de 29 000 € HT.

POINT N°11 : PARTICIPATION À LA RÉNOVATION DE LA CHAPELLE DU PARC DU CHÂTEAU LESMANN (1 VITRAIL)

M. le Curé BAERTSCHY a présenté à la Mairie une personne se lançant dans la réalisation de vitraux. Il se propose de prendre en charge un vitrail à titre personnel et sollicite la commune pour financer le second. Il se trouve que les vitres en place actuellement ont été dégradées par des tirs de carabine ... qu'il faudra donc faire cesser avant de réaliser les vitraux ! Il est convenu à l'unanimité d'encourager cette initiative en donnant suite à cette demande mais il va falloir trouver une solution efficace pour protéger l'ouvrage projeté.

POINT N°12 : SUBVENTION À LA CABAT (CELLULE D'AIDE AUX BLESSÉS DE L'ARMÉE DE TERRE)

Malgré l'absence des militaires aux dernières cérémonies – qui risque de se renouveler au vu du calendrier des restrictions imposées à l'armée – il est convenu à l'unanimité de maintenir notre décision d'attribuer une subvention de 150 €.

POINT N°13 : RUE DU STADE : CHOIX DU FOURNISSEUR DES CANDÉLABRES

Plusieurs propositions ont été faites : GHM pour 21 101,16 € HT, LEITY-LUM pour 31 186,27 € HT et CKD pour 19 514,84 € HT. Il est donc convenu de retenir ce dernier prestataire.

 <p>COLAS Est</p> <p>BELFORT / HAUTE-SAÔNE</p> <p>RD 83 90150 EGUENIGUE Tél. : 03 84 29 85 64 Fax : 03 84 57 39 41</p> <p>www.colas-est.fr</p>	 <p>Céline Coiffure Egalement Coiffure à Domicile</p> <p>45 AV. DU GÉNÉRAL DE GAULLE - 90380 ROPPE TÉL. 03 84 29 94 03</p> <p>Horaires d'ouverture : Du mardi au jeudi 9h00 à 12h00 et 14h à 19h00 Vendredi : Non stop de 8h30 à 18h30 Samedi : Non stop de 8h00 à 16h30</p> <p>A domicile 06 06 52 23 46</p>
---	---

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28.06.2013

POINT N°1 : PERSONNEL : RENOUELEMENT DES CONTRATS DU PERSONNEL CONTRACTUEL DE L'ALSH (MMES BOEHLER ET SCHERRER)

Les effectifs d'élèves actuellement prévus restant similaires à ceux de cette année, il est convenu à l'unanimité de renouveler les contrats de Liliane BOEHLER et Erika SCHERRER. Il reste à répartir 3 heures le soir en raison d'une demande accrue, entre les membres de l'équipe ainsi constituée, Mme BOEHLER pressentie en compensation de la probable perte des études surveillées, n'étant pas intéressée, la répartition se fera entre les autres personnels.

POINT N°2 : FIXATION DU PRIX DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR FRANCE TELECOM

L'occupation du domaine public donne lieu à une taxe dont le montant maximal est fixé annuellement par décret (à ce jour, 53,33 € le km en aérien et 40 € le km en souterrain). Elle doit être confirmée par une délibération. Le conseil décide d'appliquer ces tarifs au taux maximal et de retenir annuellement l'évolution de la redevance actualisée par l'indice TP01 préconisé par chaque décret.

POINT N°3 : CAB : EAUX PLUVIALES DU 66 AVENUE DU GÉNÉRAL DE GAULLE - CONVENTION À SIGNER

Le devis initial de 25 000 € TTC présenté par la CAB semblant nettement surévalué, nous avons obtenu d'une entreprise locale une proposition bien plus intéressante. Le devis sera repris par la CAB. Quoiqu'il en soit, le coût final du chantier sera basé sur les coûts réels de l'opération qui devraient se situer entre 12000 et 14 000 € (devis CAB à venir). Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

POINT N°4 : CAB : AGRÉMENT DE LA COMMUNE AU DISPOSITIF DU FLOT

Il est convenu à l'unanimité de confirmer la demande d'agrément présentée au Préfet de Région par la CAB, de façon à ce que les bailleurs privés puissent bénéficier de ce dispositif au-delà du 30 juin 2013.

POINT N°5 : CAB : APPEL À PROJET : « PLAN PAYSAGE »

En vue de la réalisation d'un cheminement piéton du Chemin des Isles à la Grande Nouaie, et pour replanter de nouveaux végétaux sur l'emplacement de l'ancienne sapinière (devis ONF), il est convenu à l'unanimité de se positionner pour bénéficier de ce dispositif pour des travaux à prévoir à partir de 2014. Si le projet est retenu par la CAB, les travaux sont subventionnables à 50% dans la limite de 10 000 €.

POINT N°6 : CAB : APPROBATION DU PLAN CONTRE LA DÉLINQUANCE

Après une présentation détaillée des mesures envisagées sous les actions 1 à 3, il est convenu à l'unanimité d'approuver le plan de lutte contre la délinquance proposé par la CAB sur la base des travaux du CISP. Il concerne différents acteurs : gendarmerie, police nationale, polices municipales, Territoire Habitat, Préfecture, Conseil général, Mission Locale, CCAS, Ville de Belfort etc.

POINT N°7 : CONSEIL GÉNÉRAL : GROUPEMENT DE COMMANDES CONCERNANT LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON DE PRODUITS DE MARQUAGE ROUTIER

Le conseil décide unanimement de participer à ce groupement de commandes pour la fourniture de peinture routière. Même si nous n'en faisons pas une consommation importante, les prix sont intéressants pour des peintures de qualité.

POINT N°8 : CRÉATION D'UN MARCHÉ TRADITIONNEL

Selon l'exposé de Marie-Ange PERREZ, une première expérience (14 juin 2013) a été couronnée de succès avec la participation de 19 exposants et un public nombreux. Ce marché devrait donc perdurer chaque 2^e vendredi du mois en alternance avec celui d'Etueffont (1^{er} dimanche du mois). Le droit de place serait aligné sur celui d'Etueffont, à savoir 1,50 € l'emplacement sans électricité et 2,50 € le stand avec la fourniture de courant électrique. Le conseil approuve à l'unanimité ces dispositions.

 <p>Boulangerie - Pâtisserie JACQUEL 31, Av. du G^{ral} de Gaulle 90380 ROPPE Tél. 03 84 29 90 18</p>	<p>Pain de Tradition française Campagne au Levain Fabrication Artisanale Façonné à la main</p> <p>ouvert du mardi au vendredi 6h30 - 13h et 14h - 19h le samedi 6h30 - 12h30 et 14h - 19h le dimanche 7h - 12h</p>	
---	--	---

 <p>Josseron DÉPANNAGE</p> <p>Dépanneur agréé AUTOROUTE et ASSISTANCE TOURISME • UTILITAIRE • POIDS-LOURDS • MOTOS</p>	<p>LOCATION AVIS</p> <p>24 h sur 24 dimanches et jours fériés</p> <p>NF SERVICE</p> <p>DÉPANNAGE / REMORQUAGE DE VEHICULES LEGERS</p> <p>Les frais de parcage sont facturés à la journée.</p> <p>Siège social : <input type="checkbox"/> Agence de Mulhouse : 12, avenue d'Italie ZI MULHOUSE - 68110 ILLZACH Tél. 03 89 61 76 88 <input type="checkbox"/> Agence de Saint-Louis : 1 rue de Metz ZI - 68220 HÉSINGUE Tél. 03 89 67 16 17 <input type="checkbox"/> Agence de Colmar : 39 rue de la Fecht 68000 COLMAR Tél. 03 89 29 68 50 <input type="checkbox"/> Agence de Belfort : 1 rue du Gal de Gaulle 90380 ROPPE Tél. 03 84 23 52 52</p> <p>Ouvert du Lundi au Vendredi de 8h à 11h45 et de 13h30 à 18h</p>
---	--

Un nouveau portail Internet de l'État dans le Territoire de Belfort

La Préfecture du Territoire de Belfort nous annonce que l'État s'est doté d'un nouveau portail Internet depuis le 13 juin 2013.

Ainsi, toutes les informations concernant les services de l'État dans le département sont désormais accessibles à l'adresse suivante : www.territoire-de-belfort.gouv.fr

Collecte des déchets ménagers

En 2013, la collecte des **ordures ménagères** stockées dans les bacs bruns et destinées à l'incinération aura lieu tous les **vendredis matins** (poubelles à sortir le jeudi soir) sauf celle du 1^{er} novembre reportée au samedi 2 novembre pour cause de jour férié.

La collecte des emballages recyclables dans les **bacs à couvercle jaune** a lieu les **lundis matins** des semaines impaires (bacs à sortir le dimanche soir) à savoir les lundis :

29 juillet	12 août	26 août	9 septembre	23 septembre
7 octobre	21 octobre	4 novembre	18 novembre	2 décembre
15 décembre				

NOUVEAUX HORAIRES À LA POSTE : CONCERTATION "BIDON" !

Vous avez pu vous rendre compte à votre détriment des nouveaux horaires d'ouverture de La Poste. Nous n'avons bien entendu pas été d'accord sur ce nouveau coup bas porté à notre bureau de Poste. Après une longue discussion avec leurs représentants, nous avons pu nous rendre compte que leur pseudo concertation n'était qu'une manœuvre de plus pour faire endosser par la municipalité la responsabilité de leurs agissements. Personne n'est dupe ; vous connaissez depuis longtemps notre position à ce sujet. Leur passage en force, non avalisé, a fait l'objet d'une lettre ouverte que vous retrouverez intégralement ci-dessous.

« Depuis ce jour, 29 juin 2013, vous avez fermé notre bureau de Poste le samedi matin. Et déjà un habitant ne pouvant passer que le samedi matin s'est cassé le nez sur une porte close. Je vous laisse deviner son amertume, et la nôtre, nous qui défendons notre bureau de Poste avec énergie depuis toujours.

*J'ai pourtant exprimé clairement et longuement mon opposition d'abord à Mme la responsable du centre de Giromagny, puis à son supérieur de Montbéliard pas plus apte à comprendre. Malgré cette opposition relayée à l'unanimité par le Conseil Municipal, vous êtes donc passés en force. **Votre simulacre de concertation n'est vraiment pas un modèle et s'apparente plutôt à un diktat.***

*Le peu d'ouverture que nous avions le samedi matin (8h10 à 9h50), vous les avez reportées sur les autres jours de la semaine de 12h30 à 13h00, précisément à l'heure où les gens se restaurent ! **Votre seul argument est purement d'ordre financier ; vous avez complètement perdu toute notion de service public et votre seul objectif est devenu la rentabilité à n'importe quel prix.***

Nous avons été constructifs. Je vous ai proposé de mettre à l'essai les deux solutions pendant une période de trois à six mois, puis après cette période d'essai, de choisir celle qui correspond le mieux aux besoins de nos concitoyens. Vous avez balayé cette proposition d'un revers de la main.

*Que dire de votre argument de plus large créneau d'ouverture aux personnes de passage ? **Et les Roppoises et Roppois vous les avez complètement ignorés, c'est ce que j'appellerais « se payer la tête » de nos habitants.** Jusqu'à ce que vos méthodes commencent à tout détruire, la Poste avait une solide réputation d'un service public proche de la population et jouissait d'une considération de premier rang. **Aujourd'hui, la Poste est devenue une nébuleuse froide, illisible et anonyme.***

**L'OBJECTIF D'UN SERVICE PUBLIC N'EST PAS LA RENTABILITE
MAIS UN SERVICE DE QUALITÉ RENDU À UNE POPULATION !!**

Poursuite de L' "ATELIER APRES-EQUILIBRE" A ROPPE

Il se déroule dans le cadre du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale), par le biais d'une méthode gymnique.

L'objectif est de :

- ~ **diminuer le risque, la fréquence, et la gravité des chutes,**
- ~ **stimuler la fonction d'équilibration et prévenir la perte d'équilibre,**
- ~ **retrouver ou garder confiance en soi et en ses capacités pour ceux qui en doutent,**
- ~ **développer les liens avec autrui dans un travail collectif et une ambiance conviviale.**

La session comprend **16 séances** à raison d'une heure tous les lundis après-midi à 14h15. Ces cours sont assurés par Laurent PERNEL, un éducateur de Profession Sport 25 ayant suivi une formation spécifique. Les participants apprécient sa compétence pédagogique et sa convivialité. Une participation de pour les Roppois (et 25 € pour les extérieurs) est demandée l'ensemble des 16 séances, le complément étant assuré par le CCAS.



20 €
pour



Le groupe a fini la session dans une ambiance très conviviale.

Reprise des séances le 2 septembre 2013 au Château Lesmann

Venez rejoindre le groupe, vous serez les bienvenus

Pour les personnes nouvelles qui désirent se joindre au groupe, la 1^{ère} séance est gratuite.

CE QUE PEUT FAIRE VOTRE MOBILE

Ce que peut faire votre mobile et que peut être vous ignorez

Que faire si on vous vole votre portable ?

Les distributeurs gardent cette info pour eux pour que le voleur puisse continuer d'utiliser leurs services et que le volé rachète un autre portable !

Pour connaître votre numéro de série (IMEI) : affichez le ***#06#** sur votre téléphone (sans appeler) et vous verrez apparaître un numéro. Ce code est unique dans le monde entier.

Notez ce numéro et gardez-le dans un lieu sûr. Si l'on vous vole votre portable, vous pourrez communiquer ce code à votre fournisseur d'accès. Votre portable pourra être ainsi totalement bloqué, et ce même si le voleur a changé la carte SIM.

Vous ne pourrez probablement pas récupérer votre téléphone, mais vous aurez la garantie que personne ne pourra l'utiliser.

Si les gens connaissaient cette astuce, le vol de portables deviendrait alors inutile.

Le numéro des urgences dans le monde entier est le 112.

Ce numéro peut être composé même si le portable est bloqué.

Vous avez laissé vos clés dans la voiture et vous êtes loin de chez vous. Où se trouve le double ?

Si le double de vos clés est également doté d'une télécommande, appelez la maison et demandez à quelqu'un d'approcher le double de la télécommande près du téléphone. Tenez votre portable à quelques 20 cm de la porte de la voiture. La portière s'ouvre ! Faites l'essai ...

Votre batterie de portable est à plat ?

Tous les portables ont une réserve de charge. En composant le ***3370#** elle se libère automatiquement, vous donnant 50% de charge additionnelle. Quand vous rechargez votre portable, la réserve elle aussi se rechargera pour une autre occasion.

Partagez ces informations. Tous vos amis aimeront les recevoir.

Infos de la CSF Défense des Consommateurs - 51 bis rue de Mulhouse - 90000 BELFORT

DERNIÈRE MINUTE : DU SPORT POUR LES PLUS JEUNES

Les séances de sport mises en place par le CCAS et organisées depuis quatre ans pour les enfants âgés de 6 à 12 ans seront reconduites à partir de la rentrée prochaine.

Sous la direction d'un éducateur sportif diplômé, les jeunes de Roppe et de Vétrigne se verront proposer de multiples activités telles que les arts du cirque, les sports d'opposition, la gymnastique, les sports collectifs de ballons et l'athlétisme, et ce, chaque mardi de 17h00 à 18h30 au Château Lesmann ou sur le plateau sportif.

**Bien évidemment, ces séances ne se feront que s'il y a un nombre suffisant d'inscriptions.
Tous les parents intéressés sont donc invités à inscrire dès que possible leur(s) enfant(s)
à la Mairie de Roppe.**

VERS UN PLAN LOCAL

La commune dispose actuellement d'un Plan d'Occupation des Sols (POS) approuvé le 16/06/1988, révisé ou modifié les 30/10/1990, 21/01/1994, 03/10/1997, 23/04/1999, 18/12/2006, 27/03/2009 et 28/12/2009 pour des opérations mineures sur le territoire communal.

La révision du POS et sa transformation en PLU a été prescrite par délibération du Conseil Municipal du 30 décembre 2011.

Un cahier des charges a été établi et une consultation de bureaux d'études a été lancée.

Après analyse des différents dossiers et par délibération du conseil municipal en date du 31 mai 2013, l'AUTB (l'Agence d'Urbanisme du Territoire de Belfort) a été choisie pour réaliser toutes les études nécessaires à la révision de notre POS pour le transformer en PLU dans le cadre établi par la loi sur la totalité du territoire communal à partir du programme initial défini par notre cahier des charges.

Définition du PLU

Le plan local d'urbanisme (PLU) est un document d'urbanisme qui, à l'échelle d'une commune, établit un projet global d'urbanisme et d'aménagement et fixe en conséquence les règles générales d'utilisation du sol sur le territoire considéré.

Il comprend :

- un rapport de présentation, qui contient un diagnostic et explique les choix effectués,
- un projet d'aménagement et de développement durable (PADD) qui définit les orientations générales d'aménagement et d'urbanisme,
- éventuellement, des orientations d'aménagement relatives à certains quartiers ou secteurs,
- un règlement et des documents graphiques, qui délimitent les zones urbaines (U), les zones à urbaniser (AU), les zones agricoles (A) et les zones naturelles et forestières (N), et fixent les règles générales.

Le règlement et les documents graphiques sont opposables à toute personne publique ou privée pour l'exécution de tous travaux ou constructions.

Le PLU est accompagné d'annexes (servitudes d'utilité publique, liste des lotissements, schémas des réseaux d'eau et d'assainissement, plan d'exposition au bruit, secteurs sauvegardés, ZAC, ...).

Les PLU susceptibles d'avoir des effets notables sur l'environnement doivent faire l'objet d'une évaluation environnementale.

Procédure d'élaboration du PLU

Le PLU est élaboré à l'initiative et sous la responsabilité de la commune compétente en matière de PLU.

Le conseil municipal arrête le projet de PLU qui est soumis pour avis aux personnes publiques associées, fait l'objet d'une enquête publique, puis est approuvé par délibération. Une concertation est organisée pendant toute la durée d'élaboration du projet

La durée d'élaboration du PLU de notre commune est fixé à 30 mois à partir de la date du choix du bureau d'études par délibération du conseil municipal.

La constitution du dossier intègre 5 phases distinctes.

Chacune de ces phases est concrétisée par un ou plusieurs documents constitutifs du dossier de PLU.

D'URBANISME À ROPPE

La réalisation des différentes phases ne s'effectue pas nécessairement de façon chronologique :

Phase n°1 : Diagnostic et état initial de l'environnement,

- Diagnostic communal
- État initial de l'environnement
- Explication des choix et règles retenus
- Évaluation des incidences du projet sur l'environnement + contenu minimum de l'évaluation environnementale
- Analyse et justification de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers

Phase n°2 : Projet d'Aménagement et de Développement durable (PADD),

- Scénarii de développement
- Rédaction du PADD
- Concertation spécifique

Phase n°3 : Traduction réglementaire (*règlement, plan de zonage et orientations d'aménagement et de programmation*),

- Règlement et plan de zonage
- Orientations d'aménagement et de programmation
- Concertation spécifique

Phase n°4 : Dossier de Projet de PLU prêt à être arrêté (*finalisation du dossier d'arrêt du PLU*),

- Rapport de présentation
- PADD
- Règlement écrit, plans de zonages, orientations d'aménagement et de programmation.
- Différentes annexes
- Concertation spécifique

Phase n°5 : Dossier de PLU prêt à être approuvé (*phase comprenant la consultation des Personnes Publiques Associées (PPA), l'Enquête Publique et la finalisation du dossier d'approbation du PLU*),

- Accompagner le maître d'ouvrage (la commune) durant la consultation des PPA et de l'enquête publique
- Finaliser le dossier du PLU après avis des PPA, de l'enquête publique et du commissaire enquêteur
- Concertation spécifique

Restitution du PLU

A la fin des phases réglementaires de la procédure, le bureau d'études fournira les documents suivants :

- Arrêt du projet de PLU
- Enquête publique
- Approbation du PLU

Le PLU doit tenir compte du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) qui est dans sa phase « arrêt » avant mise à l'enquête publique pour approbation. Le SCOT est lui-même soumis aux règles définies par le " Grenelle 2 de l'environnement " .

ANIMAUX À L'ÉCOLE MATERNELLE

Les élèves de l'école maternelle du RPI Roppe-Vétrigne ont travaillé toute l'année scolaire sur un projet pédagogique articulé autour de la découverte des animaux dans différents milieux. Des conteuses de l'association Envie d'écrire sont intervenues à quatre reprises à l'école maternelle pour leur conter des contes sur des animaux de différents pays.

Des visites à la ferme pédagogique à Auxelles-Haut, à la ferme des Buis à Vétrigne ou encore au zoo de Mulhouse ont permis aux élèves d'approcher quelques animaux de milieux différents.

Le spectacle de marionnettes offert par l'association Roppe Usep Vétrigne en début d'année était également intégré à ce projet avec l'amitié nouée entre le berger Galou et un agneau.



D'autres actions ont été menées durant l'année avec le fleurissement de l'école, l'entretien du potager, le prêt de livres et des animations autour des livres en partenariat avec la médiathèque de Vétrigne, la participation à l'exposition sur les prénoms au foyer rural de Roppe, le carnaval sur le thème des animaux, des séances de patinage, une sortie culturelle à Belfort avec un atelier au centre chorégraphique et une visite de musée.

L'école maternelle a été équipée d'une piste cyclable pédagogique permanente avec l'achat de panneaux signalétiques et de vélos adaptés à l'âge des élèves.

Toutes ces sorties et achats ont été possibles grâce aux subventions des deux mairies de Roppe et de Vétrigne, au RPI Roppe Vétrigne et à la participation des familles.

Les prévisions d'effectifs pour la rentrée de septembre s'établissent à 59 élèves à ce jour, effectifs tout proches du seuil d'ouverture d'une troisième classe ...

**Quoi de mieux pour terminer l'année scolaire
Qu'un inventaire à la Prévert....**

- 1** semaine de la poésie (printemps des poètes)
- 2** grandes lessives (dont une écourtée par la neige)
- 3** classes à l'USEP
- 87** Incorruptibles (vote national pour une sélection de livres)

Et ...

- 1** joli jardin (bravo les CE2/CM1)
- 12** séances à la patinoire
- 1** exposition au Château Lesmann
- 87** Artistes

Et ...

- 1** visite au collège
- 1** intervention du dentiste
- 3** exercices d'alerte incendie
- 87** secouristes

Et ...

- 1** naissance (bienvenue à Noémie, le bébé de Marie)
- 2** enseignants qui partent (bonne chance à eux !)
- 2** enseignants qui arrivent (bienvenue à eux !)
- 87** élèves qui peuvent partir en vacances ...

Toute l'équipe vous souhaite à toutes et à tous de bonnes vacances !

Structure prévue pour la rentrée 2013 :

(sous réserve des effectifs qui peuvent évoluer pendant l'été)

CP : Mme Wimmer+complément de service (non-connu à ce jour)

CE1 : Mme Gregorcik

CE2/CM1 : Mr Malvoisin

CM1/CM2 : Mr Marie

JUMELAGE ECOLE - IME

Le traditionnel grand jeu organisé par l'IME s'est déroulé le jeudi 20 juin 2013 sous un ciel mitigé. Les élèves de l'école de Roppe (CM1/CM2) accompagnés par Mlle Emilie LAPORTE et une maman d'élève se sont joints aux jeunes des 3 sections (TED Autisme, Section d'Enseignement Général & Section d'Enseignement Professionnel) des 2 IME (Kaleïdo & Papillons Blancs) pour cette journée.



Sur le thème de Peter Pan, les jeunes ont eu pour mission de déjouer les pièges du Capitaine Crochet et du Crocodile Tic Toc afin de délivrer les enfants du Pays Imaginaire des mains des pirates et gagner le trésor.



Tir à la corde, pêche aux canards, fléchettes, chamboule-tout, boneto ... par équipes de 8 ou 9 aventuriers, chacun a gagné ses galons dans les différentes épreuves des stands.



La meilleure des équipes a gagné un trésor supplémentaire.



Le pique-nique de midi a également permis aux enfants de l'école de Roppe et à deux groupes de la SEG d'apprendre à se connaître et partager un moment récréatif.

Pauline GARCIA

LE 8 MAI 2013 À ROPPE

À la stèle du Commandant ARNAUD ...



C'est une date anniversaire incontournable. Après une messe d'actions de grâce célébrée par le Curé Jean-Marie Baerstchi devant les représentants des municipalités de La Baroche, la commémoration se poursuit par une cérémonie dans la forêt de Roppe devant la stèle dédiée au Commandant Arnaud, avec la participation des Anciens Combattants, de la Municipalité, d'Alain Comte, ancien Maire, et des fidèles au souvenir du Commandant Arnaud.

..... Puis au Monument aux Morts.

Devant une belle assistance, mais en l'absence regrettée des militaires du 35^{ème} RI, toutefois représentés par l'Adjudant-Chef Mettetal de la Délégation militaire départementale (DMD) à qui nous renouvelons nos remerciements, la cérémonie se poursuit devant le monument aux Morts de la Commune.

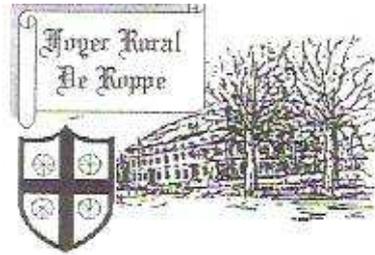
Ce rassemblement est d'abord l'occasion de rendre hommage aux anciens combattants, de témoigner notre reconnaissance éternelle à tous ces hommes et ces femmes, morts pour la France, au nom de la liberté, notre liberté.



Cette commémoration représente pour nous un double devoir. Un devoir envers notre passé et un devoir envers notre avenir.

Et l'avenir, c'est nos enfants. Ils ont été présents ; c'est eux qui répondent « Mort pour la France » à l'Appel des Morts. Ils étaient encadrés par Isabelle Echemann, Adjointe aux affaires scolaires, et Anne-Claude Badiqué, Présidente de l'Association Roppe/Usep. Merci à elles.

La municipalité



Nous sommes en fin de saison pour toutes les activités sportives et la remise des ceintures pour le judo enfants a eu lieu le jeudi 20 juin : 43 ceintures de la blanche à la jaune et à la verte ont été attribuées.

Martin WIDMER ayant pratiqué le judo enfants à ROPPE a obtenu sa ceinture noire le dimanche 23 juin à l'ASMB Belfort.

Bravo à tous.

Le repas du 20 juin où étaient conviés tous les adhérents du Foyer Rural s'est déroulé dans la bonne humeur autour, en particulier, d'une très bonne cancoillotte faite maison.

Notre **vide grenier** et la **bourse multi collections** auront lieu le **22 septembre 2013** et cette année les exposants pourront stationner leur véhicule sur leur emplacement. Nous espérons pour cette manifestation un temps clément qui assurerait un bon déroulement de la manifestation.

Madame MICHAUX Nicole propose à la rentrée d'animer une nouvelle activité : **activité carton plume le mardi de 19H à 20H30.**

Sur des plaques de carton mousse (polystyrène), il s'agit d'inciser des motifs à l'aide d'un cutter et de garnir ces motifs de tissus divers afin de faire des tableaux harmonieux. Cette activité ne nécessite pas beaucoup de matériel.

Si vous êtes intéressé par cette activité faites vous connaître auprès de Nicole MICHAUD téléphone 06 45 92 00 39

Après des vacances bien méritées, la reprise de toutes les activités devrait se faire à partir de la deuxième semaine de la rentrée scolaire, en particulier pour la rentrée du judo enfants.

Activités proposées par le FOYER RURAL au Château Lesmann à ROPPE:

Judo enfants les lundis et jeudis de 18H à 19H

Judo adultes le mardi de 20H à 22H

Atelier détente le mardi de 18H45 à 19H45

Aïkido les lundis et jeudis de 20H à 22H

Yoga le mercredi de 10H30 à 11H30

Bio Energym et Kali Systema le mercredi à partir de 19H

Art floral : horaires affichés dans la salle

Bonnes vacances à toutes et à tous

ASSISTANTES FAMILIALES ET ASSISTANTES MATERNELLES

L'association des assistants maternels (ASMAT) et assistants familiaux (ASFAM) du Territoire de Belfort dont le siège est à Roppe, au château Lesmann, s'emploie depuis de nombreuses années à créer une dynamique de la profession.

Cet article nous donne l'occasion de remercier Mr le Maire et ses conseillers de nous permettre d'exercer au sein de leur commune.

Fidèle et encourageant, M. HEILMANN ne manque jamais de répondre favorablement à nos moindres requêtes, ceci toujours dans une ambiance bon enfant.

Il met en exergue nos projets, conscient des difficultés que ces métiers suscitent et soucieux aussi de la pérennité de leur existence dans de meilleures conditions. Confiant dans notre professionnalisme, il nous soutient dans notre proposition de créer un relais itinérant dans différentes communes pour palier au manque de relais pour les assistantes maternelles et aller au plus près des personnes sur le terrain.

Beaucoup connaissent déjà les "baby-bourses" et les "bourses aux jouets" que l'association organise. Elles se déroulent dans la grande salle du château Lesmann gracieusement prêtée par la commune à cet effet. D'ailleurs soulignons la qualité et le sérieux de ces manifestations à l'origine de leur bonne réputation. A cette occasion nous vous rappelons que la prochaine baby bourse aura lieu le 14.09.2013 et la prochaine bourse aux jouets le 16.11.2013.

Cette même salle nous est également mise à disposition pour nos assemblées générales annuelles, lieu de rencontre où sont conviées nos hiérarchies ; le Conseil Général y est représenté par l'aide sociale à l'enfance ; sont présents également les directrices de crèches, Mrs les Maires de Roppe et Belfort. C'est là le moment d'exposer nos souhaits, nos inquiétudes, de traiter des méandres de nos statuts. Cette assemblée est très importante et mériterait la présence physique de l'ensemble des membres! (... les présences morales ou spirituelles ne remplissent hélas pas la salle !!!)

Sachez que ces professions sont particulières, elles peuvent être un bon compromis entre vie familiale et vie professionnelle ...

Elles comportent aussi des difficultés et des inquiétudes, notamment des problèmes socio-éducatifs grandissants dans le quotidien des assistantes familiales, et un sentiment de manque de contacts voire d'isolement de la part des assistantes maternelles. D'où l'importance de l'association qui vous écoute et vous conforte car tout cela peut conduire à l'usure.

En effet, il y a des efforts qui malgré la bonne volonté tendent à s'essouffler... On dénote un certain laxisme à l'investissement pour la défense et le développement de notre profession ; le manque de temps est souvent invoqué par nos collègues, mais le temps est-il seul responsable de cette indisponibilité ?

Afin que notre association perdure en toute sérénité et défende nos intérêts il faut lui témoigner de l'intérêt.

Cela dit, donner un peu de son temps à bon escient n'est jamais du temps perdu.

Dominique Prieur
Secrétaire

NOUVELLES DU BRCL

Avec l'arrivée de l'été 2013 se termine la 9^{ème} saison du club BRCL (Bessoncourt, Roppe, Club, Larivière) issu de la fusion des clubs de Roppe et Bessoncourt en 2004.

Cette saison aura été contrastée au niveau résultats avec des satisfactions pour les équipes de jeunes (plusieurs participations à des finales de district y compris en FUTSAL bien que ne disposant pas de salle pour s'entraîner) mais également une déception pour l'équipe fanion qui n'aura pas atteint son objectif de remontée en 2^{ème} division. Ce n'est que partie remise car les bons résultats acquis par les équipes de jeunes finiront par porter leurs fruits au niveau des équipes senior.

Plus que les résultats, c'est l'état d'esprit et les valeurs du club qui permettent de maintenir le nombre de licenciés (près de 200) et le nombre de dirigeants bénévoles (plus d'une vingtaine) en cette période où les associations ont de plus en plus de mal à recruter.

Un club ne peut survivre qu'avec l'appui des collectivités locales. A ce titre, la commune de Roppe nous apporte une aide précieuse, que ce soit financière ou avec le prêt de la salle du Château Lesmann.

En complément, le club organise des manifestations sportives (tournoi de jeunes fin juin, ...) mais également festives (soirée dansante, loto, pétanque, ...) où les Roppois sont les bienvenus.

La prochaine manifestation sera d'ailleurs le **tournoi de pétanque** organisé le

samedi 7 septembre 2013 à Bessoncourt.

Lancement du 1^{er} MARCHÉ BIO à ROPPE

Une vieille idée a ressurgi, un groupe de trois personnes l'a relancée : un marché, de plus Bio, à Roppe : Anne-Christine Laloz, Fabienne Courbot, Yvette Vaufrey. Ce groupe s'est complété par Marie-Ange Perrez, en tant que représentante de la Municipalité.



L'endroit : tout naturellement c'est la place du Château Lesmann offrant les meilleures surfaces disponibles tant pour les stands que pour le parking, qui a été choisie.

Les stands des exposants étaient harmonieusement répartis. En tout, ce sont 19 exposants qui ont déballé leur marchandise : légumes de saison, alimentation biologique, bière, commerce équitable, vins, viande etc. Un rémouleur aiguisait les ciseaux et autres couteaux.



Cette manifestation doit être reconduite **une fois par mois, le deuxième vendredi**, la suivante est programmée le :

le 9 août 2013 à partir de 17h00

Ce marché se fera en alternance avec celui d'Etueffont qui lui est programmé le 1^{er} dimanche du mois. Après une interruption à partir de novembre pour les mois d'hiver, la reprise est prévue en mars 2014.



Il y avait beaucoup de producteurs.



Anne-Christine Laloz visiblement satisfaite au vu du succès de la première édition

PLANTATION DES FLEURS À ROPPE

Comme tous les ans la commission fleurissement donne de son temps pour embellir la commune. De plus en plus, les différents sites fleuris le sont avec des vivaces, fleurs qui refleurissent tous les ans. Cela évite le renouvellement des plantes annuelles et permet ainsi de réaliser des économies. Mais pour les sites replantés tous les ans, une commission se réunit pour le choix des fleurs, et du thème retenu, principalement pour le choix des couleurs et les différentes associations de végétaux.

Les plantations sont réalisées en deux temps : c'est Acacio Martins et Marie-Ange Perrez qui se chargent des plantations des vasques et des jardinières de la mairie. Puis dans le reste de la commune l'ensemble a été planté cette fin du mois de mai. C'est toute une organisation qui se met en place, depuis le choix des végétaux, leur commande, leur réception, la distribution faite le samedi matin de très bonne heure par nos agents Didier et Mickaël, puis la plantation elle même réalisée sous la direction d'Acacio et de toute l'équipe de la commission fleurissement :

Une équipe très investie dans l'embellissement de la commune :



Marie-Paule Stempf, Fadi Karam, Patricia Baylet, Jean-François Rousseau, Marie-Ange Perrez, Sonia Frelin-Suif, Mathieu Frelin, Acacio Martins, Didier Paygnard, Mickaël Clément (manque sur cette photo Denis Haegelin).

A noter une amélioration conséquente : l'installation de l'arrosage automatique au goutte à goutte réalisée par Didier Paygnard et Mickaël Clément sur deux ans. Elle sera source d'économie d'eau car se mettant en route le soir pour éviter une évaporation trop rapide. Elle sera aussi un vecteur important dans la réussite de belles fleurs.

Nous regrettons simplement que certains irresponsables trouvent un quelconque plaisir à détériorer ces installations pourtant réalisées pour le confort de tous.

ON CROIT RÊVER !

Non, ce n'est pas un rêve, ni un cauchemar, c'est une décision de l'État. Le radar installé en 2006 l'avait été dans les règles avec un panneau d'annonce. Les services de l'État disaient toujours qu'un radar a un rôle de prévention, et que l'aspect répressif ne venait qu'en second plan. Donc on affiche la présence du radar !



Et puis un beau jour de juin 2011 le Préfet annonce que les panneaux de présignalisation étaient supprimés, pas partout, mais le nôtre faisait partie du lot. Et on les a remplacés par des « radars pédagogiques ». Comme il n'y avait pas de réseau électrique proche, ils étaient équipés de panneaux photovoltaïques pour assurer leur fonctionnement par le biais du rayonnement solaire, avec une batterie relais. De toute façon c'était pour éviter un abonnement et une facture EDF.

En fait ces radars avaient un gros défaut : Du fait de leur alimentation avec des panneaux photovoltaïques qui rechargeaient une batterie, au bout de deux jours sans soleil, la batterie était déchargée. Le nombre de véhicule (14000/jour) sollicite trop la batterie qui n'a pas le temps de se recharger.

Faire et défaire c'est travailler. Eh bien oui, l'État a décidé de déposer ces radars pédagogiques, pourles remplacer par des panneaux fixes comme initialement.

Pas question de reposer les anciens panneaux démontés : ils étaient « ferrailés » avec un bon de destruction en bonne et due forme (dixit l'entreprise)



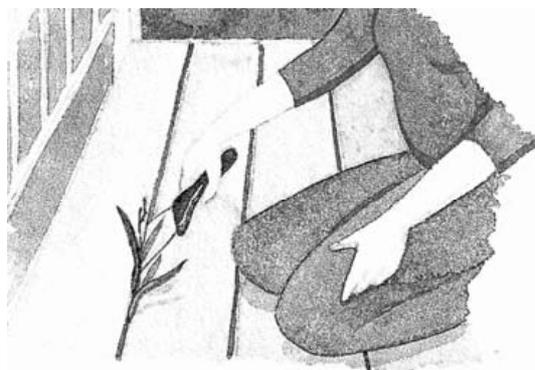
Quel est le devenir des radars pédagogiques ? Ils ne seront pas détruits, mais prévus d'être remis à des collectivités. Nous avons postulé, la suite au prochain numéro

ENTREtenir UNE TERRASSE EN BOIS

Votre terrasse en bois est exposée au soleil, au vent, à la pluie et au gel ?

Nettoyez-la moins régulièrement et moins méticuleusement que l'intérieur de la maison, bien sûr, mais assez souvent pour la préserver à longue échéance. Même si elle est en bois de charpente résistant aux intempéries, elle se détériorera si elle n'est pas entretenue. Sachez également que, contrairement aux idées reçues, le nettoyeur haute pression n'est pas l'appareil le plus adapté pour le bois.

Balayez régulièrement votre terrasse en bois pour la débarrasser des feuilles et des brindilles.



Si vous ne le faites pas, les tanins des arbres alentour tacheront le bois, et les amas de matières organiques en décomposition retiendront l'humidité, favorisant alors l'apparition de moisissures. Utilisez un balai solide, en veillant à bien dégager les interstices entre les planches. Retirez les feuilles et les brindilles qui sont restées coincées avec un couteau à mastic.

Pour éliminer la saleté et la moisissure de votre terrasse en bois

Lavez-la à fond une fois par an en moyenne. Diluez d'abord 50 g de lessive Saint-Marc dans 5 litres d'eau chaude. Trempez un balai-brosse dans ce mélange et frottez la surface à nettoyer. Si votre terrasse est couverte, entretenez-la comme un plancher intérieur en bois massif. Ne la détrempez surtout pas.

Éliminez les taches et la moisissure tenaces

Utilisez du percarbonate de soude (ou un produit de blanchiment à l'oxygène actif} dilué dans de l'eau chaude, à raison de 10 à 25 g par litre. Par rapport aux produits blanchissants à base de chlore, susceptibles de détruire la lignine qui assure la cohésion du bois et de polluer les végétaux, le percarbonate de soude est relativement doux et inoffensif.

Appliquez-le simplement à la serpillière ou à la brosse. Ne raclez pas. Laissez le bois s'imprégner pendant quinze ou vingt minutes, puis rincez avec le tuyau d'arrosage.

Si votre terrasse est imperméabilisée, repassez une couche de produit après ce genre de nettoyage.

ATTENTION !

N'utilisez pas de nettoyeur haute pression sur une terrasse en bois! Ces appareils puissants endommagent le matériau -une pression extrême casse les fibres-, qu'ils éraflent et fragilisent. N'y recourez qu'en dernier ressort, et soyez alors très prudent. Choisissez la pression la plus basse, et n'employez jamais le jet crayon. Maintenez l'embout à 30 cm au moins de la surface de la terrasse.

BON APPÉTIT !

Poulet aux légumes du soleil

1 pâte brisée, 20 cl de lait, 20 cl de crème liquide, 3 œufs, 2 blancs de poulet, 1 belle tomate, 1 courgette, 1 poivron rouge, 1/2 poivron vert, 1 gousse d'ail, huile d'olive, beurre pour le moule, thym, sel et poivre.

Pelez et hachez l'ail. Ouvrez les poivrons, épépinez-les et détaillez-les en petits dés. Coupez la courgette en rondelles. Mettez l'ensemble à revenir dans une poêle huilée chaude pendant 6 mn.

Détaillez les blancs de poulet en fines lanières, versez-les dans la poêle et faites dorer pendant quelques minutes. Salez et poivrez. Lavez et coupez la tomate en dés.

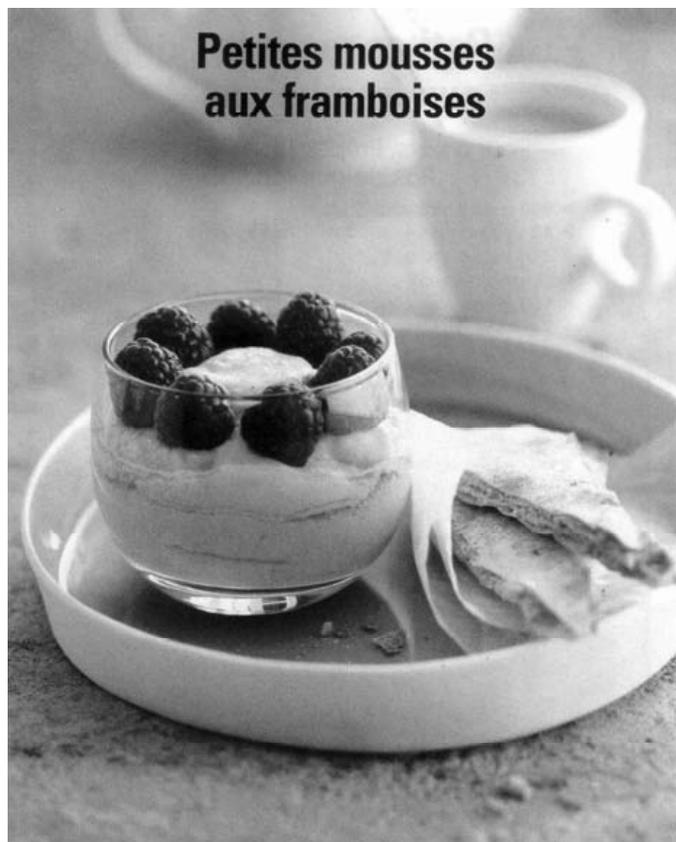
Préparez l'appareil à quiche : battez les œufs entiers avec la crème et le lait. Salez et poivrez.

Préchauffez le four à 180 °C (th. 6). Étalez la pâte et piquez-la. Garnissez-en un moule à tarte beurré, remplissez de papier cuisson et de légumes secs en tassant bien. Enfourez 12 mn.

Retirez papier et légumes secs, faites cuire 5 mn. Retirez du four. Répartissez la poêlée avec la tomate sur le fond de tarte. Parsemez de thym et versez la préparation dessus. Enfourez 30 mn.



Petites mousses aux framboises



Pour 6 pers. Préparation 20 mn. Pas de cuisson.

- 500 g de framboises
- 30 cl de crème liquide très froide
- 2 blancs d'œufs
- le jus d'un demi-citron
- 100 g de sucre glace
- 1 pincée de sel.

Lavez les framboises. Réservez-en quelques-unes pour la finition. Mixez le reste avec 80 g de sucre glace et le jus de citron de façon à obtenir un coulis. Filtrez-le.

Dans une jatte, fouettez la crème liquide en chantilly ferme. Ajoutez le sucre glace restant en fin de processus. Incorporez cette préparation au coulis de framboises.

Montez les blancs d'œufs en neige ferme avec une pincée de sel. Ajoutez-les à la mousse en soulevant la préparation de bas en haut. Répartissez la mousse dans des coupes et placez 2 h au frais.

Au moment de servir, décorez avec les framboises réservées.

Servez avec des biscuits feuilletés.

HISTOIRES DRÔLES

Au cours d'une réunion, le chef de service se rend compte qu'il n'est pas suffisamment respecté par son équipe.

Le lendemain matin, il achète une petite pancarte où il est écrit:

ICI, C'EST MOI LE CHEF !

...et il la place bien en évidence sur la porte de son bureau.

Quand il revient après le déjeuner, il voit un post-it à coté de la pancarte...

« Votre femme a téléphoné...

Elle veut récupérer sa pancarte !!! »

Juste avant d'aller se coucher, un couple se dispute. La femme se sent un peu coupable et décide de se faire pardonner. Pour cela, elle va se mettre au lit en attendant sagement son mari.

Lorsque le mari rentre dans la chambre, sa femme le regarde d'un air coquin et lui dit :

- Ce soir, je vais te faire quelque chose et crois-moi, après ça, tu seras l'homme le plus heureux du monde.

Complètement insensible à l'opération séduction de sa femme il lui répond :

- Tu arriveras toute seule à faire tes valises ? Ou tu veux que je t'aide ?

Une femme prend le bus pour se rendre à son travail. Quand le bus s'arrête, elle se lève et commence à partir quand un homme l'interpelle :

- Madame vous avez oublié votre paquet sur le siège.

- La femme :

- Ce n'est rien, c'est le casse-croûte de mon mari, il travaille aux objets trouvés !

Deux fous se baladent dans la rue. L'un des deux ramasse un morceau de miroir sur le sol. Il le regarde, voit son visage et s'exclame :

- Eh ! la tête de ce type me dit quelque chose !

L'autre fou prend le miroir, le regarde à son tour et répond :

- Bah bien sûr que tu le connais, c'est moi !!!

Une blonde va chez son docteur et lui explique son problème :

- Voilà Docteur, tous les matins quand je bois mon café je ressens une douleur horrible dans l'œil

- Ah bon ? Et c'est seulement quand vous buvez votre café ?

" Oui, dès que je bois un café " répond la blonde désespérée.

Le docteur réfléchit, et ne trouvant pas de diagnostic lui dit d'aller se servir dans la cafetière qu'il y a sur son bureau et de lui montrer comment elle boit son café et où ça lui fait mal.

La blonde s'exécute et se sert une tasse de café bien chaude et remue doucement. Puis elle boit son café et s'écrie :

- Ah ! Vous voyez c'est là que ça me fait mal !

- Hum... Je vois très bien ce que vous avez Madame.

- C'est grave docteur ?

- Non, bénin. Il faut juste que vous enleviez la cuillère de votre tasse avant de boire votre café.

Un père parle à sa fille:

- Pourquoi traites-tu ton frère d'idiot ? Tu vas lui dire tout de suite que tu regrettes !

Elle se tourne vers son frère et lui dit:

- Simon, je regrette que tu sois un idiot !!!

Dans un bar une jeune femme séduisante avance en direction du barman.

Arrivée au comptoir, elle se met à caresser sa barbe et lui demande:

- Est ce que je peux voir le patron ?

- Malheureusement non, réplique le barman

La jeune femme commence à caresser le visage du barman et lui repose la question sur un ton plus insistant:

- S'il te plaît ... fais ça pour moi !

- Je suis désolé, je ne peux rien faire !

Alors la jeune femme se penche vers lui en lui glissant un doigt dans la bouche et lui demande :

- Dans ce cas, est-ce que tu peux me rendre un service mon chou ?

Alors le barman tout excité lui fait signe que oui tout en lui léchant légèrement les doigts.

- Est ce que tu peux dire à ton patron qu'il n'y a plus de papier ni de savon dans les toilettes des femmes ?

LE BICARBONATE DE SOUDE ET SES BIENFAITS

(suite du texte paru dans le numéro précédent)

Les propriétés du bicarbonate de soude

Le bicarbonate est un agent nettoyant, adoucissant, abrasif, antiacide, déodorisant, désinfectant, thérapeutique, cosmétique et ... alimentaire. Autant de noms que de vertus !

Le bicarbonate de soude, utilisé dans de très nombreux pays, possède une multitude d'appellations communes ; par exemple :

Le ou les sels de Vichy, « la petite vache », le bicarbonate de soude, le bicarbonate de sodium, le bicarbonate alimentaire ou tout simplement le bicarbonate.

Ou plus scientifiques, comme :

Le carbonate acide monosodique ou l'hydrogénocarbonate de sodium ou encore le carbonate acide de sodium.

Mais aussi ... Baking soda aux États-Unis et dans tous les pays anglo-saxons.

Une petite précision ... Sels de Vichy et sels d'Epsom... à ne pas confondre !*

A retenir : le bicarbonate de soude est un formidable agent absorbant en ce qui concerne toutes les odeurs !

À savoir ! Dans les eaux minérales gazeuses dites « salées », il n'y a pas du « sel » mais du sodium sous la forme de bicarbonate de sodium ou encore de carbonate de sodium.

Attention ! Ne pas confondre sel et sodium !

La confusion vient peut-être du fait que le nom latin de sel est effectivement sodium, mais la ressemblance s'arrête là.

Le sodium n'est pas le « sel de table » tel que nous le connaissons. Le sodium est un élément minéral que l'on peut trouver dans tous les éléments salés, bien sûr dans le sel de table, mais surtout dans l'organisme humain. C'est un minéral indispensable et vital, qui permet d'équilibrer et de répartir la quantité d'eau dans notre corps et qui fonctionne en association avec le potassium, un autre minéral essentiel.

Le « sel de table », c'est ce que nous appelons du chlorure de sodium, c'est-à-dire qu'il contient du chlore et du sodium, soit 400 mg de sodium et 600 mg de chlore pour 1 g de sel.

A quoi sert le bicarbonate de soude ?

- A cuire et à cuisiner des plats savoureux et légers contribuant ainsi à une cuisine beaucoup plus digeste et bienfaisante pour la santé.
- A des fins préventives, pour une meilleure hygiène de vie naturelle et pour nous aider à conserver ou améliorer notre capital santé.
- A des fins thérapeutiques, pour soulager et répondre à divers petits problèmes quotidiens au en complément d'un traitement préconisé par un médecin.
- A des soins de beauté et d'hygiène quotidiens.
- A la maison, où il s'avère être rapidement un produit indispensable pour de nombreuses tâches ménagères.
- Et ... pour apporter des solutions simples à certains besoins de la vie quotidienne où les vertus bienfaisantes, adoucissantes, assainissantes, désinfectantes et cosmétiques du bicarbonate de soude peuvent faire merveille!

Il nettoie, détache, lave, adoucit, blanchit, assainit, désodorise, débouche et détartre... pour ne citer que ses vertus principales.

Important ! En ce qui concerne toutes les utilisations dans tous les domaines évoqués ci-après :

- En raison de son grand pouvoir absorbant, le bicarbonate de soude ne doit jamais être réutilisé.
- Ayant servi ne serait-ce qu'une seule fois, et peu importe la manière, il est impropre à la consommation et doit être absolument jeté.

(à suivre ...)

SOLUTION DES GRILLES DE SUDOKU DE JANVIER 2013

Facile

5	9	7	3	6	2	4		8
8	2	6	4	7	1	9	3	5
4	3	1	9	5	8	2	7	6
9	4	8	2	1	6	3	5	7
3	1	5	7	9	4	6	8	2
7	6	2	8	3	5	1	9	4
6	8	3	1	2	7	5	4	9
1	5	4	6	8	9	7	2	3
2	7	9	5	4	3	8	6	1

Facile

5	2	7	1	9	6	3	8	4
1	4	8	2	3	5	9	6	7
6	9	3	7	8	4	1	2	5
9	8	4	6	1	7	5	3	2
3	5	1	8	2	9	7	4	6
2	7	6	5	4	3	8	1	9
7	1	5	3	6	2	4	9	8
8	6	9	4	7	1	2	5	3
4	3	2	9	5	8	6	7	1

Moyen

7	9	6	3	1	8	2	5	4
3	1	4	6	5	2	8	9	7
2	8	5	9	7	4	6	1	3
5	2	9	4	3	6	7	8	1
8	4	3	1	9	7	5	6	2
6	7	1	2	8	5	4	3	9
4	3	8	5	2	9	1	7	6
1	6	7	8	4	3	9	2	5
9	5	2	7	6	1	3	4	8

Moyen

7	5	9	3	8	4	1	2	6
6	8	1	5	2	7	4	3	9
2	4	3	1	6	9	7	5	8
4	1	2	6	5	8	3	9	7
3	7	8	4	9	1	2	6	5
5	9	6	7	3	2	8	4	1
9	3	4	8	1	5	6	7	2
8	2	7	9	4	6	5	1	3
1	6	5	2	7	3	9	8	4

Difficile

6	4	1	9	2	5	3	7	8
2	7	8	6	3	4	1	5	9
3	5	9	1	8	7	4	6	2
1	2	5	7	9	6	8	4	3
8	3	4	2	5	1	7	9	6
9	6	7	3	4	8	2	1	5
7	9	3	5	1	2	6	8	4
4	1	2	8	6	9	5	3	7
5	8	6	4	7	3	9	2	1

Difficile

2	1	5	4	9	6	3	8	7
7	6	3	8	1	2	5	9	4
9	4	8	5	3	7	6	1	2
4	3	1	9	6	5	2	7	8
6	5	9	2	7	8	1	4	3
8	2	7	3	4	1	9	6	5
5	9	2	6	8	4	7	3	1
1	8	6	7	2	3	4	5	9
3	7	4	1	5	9	8	2	6

GRILLES DE SUDOKU DE JUILLET 2013

Facile

4	8		6	3	1				
		6	7			5	8		
5						8	3		
			8	6			9	2	7
7	4			9				3	5
2	9	6		5	7				
		3	2						9
		2	5			7	4		
			7	1	9		8	3	

Facile

			4	8		3	7	
	3		9	1				
4	6	2	5	3		1	9	
1	7	4	9			3		
3					3			2
		6				9	8	1
	8	3		1	9	2	4	5
			3	2			1	
2	1		8	5				

Moyen

			4				5	2
		4	6	8		9		1
3					1			7
5		6					8	4
8			3		4			6
4	2					3		9
6			1					8
9		1		2	3	4		
7	4				6			

Moyen

	6	9	5	3		8		
		8	9				4	
		7	2		8	5	9	
8					5			
	5	2				4	1	
			1					2
	1	6	8		2	9		
	2				3	6		
		4		5	9	1	2	

Difficile

	9	4			3		1	
3			2					
	5	6	7					3
5					1		2	6
			5		8			
9	8		4					1
4					7	3	5	
					4			9
	3		9			6	4	

Difficile

	6		1	9		2		
	3		6				9	7
1			3	4				
9	7							
8			7		9			5
							7	9
				7	4			6
7	2				6		8	
		6		8	3		1	

TABLE DES MATIÈRES

<i>Éditorial</i>	<i>1</i>
<i>État civil 1^{er} semestre 2013</i>	<i>2</i>
<i>11 avril 2013 : 99 printemps pour Lucie FRELIN</i>	<i>3</i>
<i>Délibérations du conseil municipal au 1^{er} semestre 2013</i>	<i>4 - 14</i>
<i>Nouveaux horaires à La Poste : concertation "bidon" !</i>	<i>15</i>
<i>Poursuite de l'atelier Après-Équilibre</i>	<i>16</i>
<i>Ce que peut faire votre mobile / Du sport pour les plus jeunes</i>	<i>17</i>
<i>Vers un Plan Local d'Urbanisme à Roppe</i>	<i>18 - 19</i>
<i>Animaux à l'école maternelle</i>	<i>20</i>
<i>Inventaire à la Prévert</i>	<i>21</i>
<i>Jumelage IME – Ecole</i>	<i>22</i>
<i>Le 8 mai 2013 à Roppe</i>	<i>23</i>
<i>Actualités du Foyer Rural</i>	<i>24</i>
<i>Assistants familiales et assistantes maternelles</i>	<i>25</i>
<i>Nouvelles du BRCL</i>	<i>26</i>
<i>Lancement du 1^{er} marché bio à Roppe</i>	<i>27</i>
<i>Plantation des fleurs</i>	<i>28</i>
<i>On croit rêver !</i>	<i>29</i>
<i>Entretenir une terrasse en bois</i>	<i>30</i>
<i>Bon appétit !</i>	<i>31</i>
<i>Histoires drôles</i>	<i>32</i>
<i>Le bicarbonate de soude et ses bienfaits</i>	<i>33</i>
<i>Solution des grilles de Sudoku de janvier 2013</i>	<i>34</i>
<i>Grilles de Sudoku de juillet 2013</i>	<i>35</i>
<i>Table des matières</i>	<i>36</i>

"Le P'tit Roppois" a été réalisé par le comité consultatif "INFORMATION – COMMUNICATION" assisté de Valérie DUSSAUCY, Secrétaire de Mairie.

Si vous avez des propositions ou des remarques à nous faire, c'est avec plaisir que nous vous répondrons au 03 84 29 91 70 (Mairie). Ce présent numéro est diffusé à 400 exemplaires.

Reproduction interdite et diffusion gratuite. Dépôt légal en cours. Imprimé par nos soins.

ARTISANS - COMMERÇANTS

BOIS DE CHAUFFAGE	BOIS DE CHAUFFAGE	BOULANGERIE PÂTISSERIE	CHARPENTE
BORNAQUE Yannick 4 rue de la Cotate 06 82 84 15 28	WELFELE Gérald 5 rue de la Cotate 03 84 29 89 25 06 09 83 95 99	JACQUEL Julien 31 avenue du Général De Gaulle 03 84 29 90 18 Ma-Ve 6H30-13H 14H-19H Sa 6H30-12H30 14H-19H Di 7H-12H	VAUFREY CHARPENTE VAUFREY Yann 5 avenue du Général De Gaulle 03 84 29 83 31 06 24 69 94 78
CHAUDRONNERIE MÉCANOSOUDEURE	CHAUFFAGE SANITAIRE VENTILATION	COIFFURE	COIFFURE
CLERC INDUSTRIE TECRIM INDUSTRIE 8 rue de Phaffans 03 84 36 65 65 www.clerc-industrie.fr	CSNP PIEMONTESE Nicolas 4T rue du Stade 03 84 29 20 98 06 07 39 27 03	CELINE COIFFURE 45 avenue du Général De Gaulle 03 84 29 94 03	ESTIENNEY Luc 12 avenue du Général De Gaulle 03 84 29 87 02
CRÉPISSAGE	DÉPANNAGE ASSISTANCE LOCATION DE VÉHICULES	ENQUÊTES - RECHERCHES	EXPERTISE COMPTABLE
GUL Metin 6 rue de Vétrigne 03 84 29 87 96	JOSSERON DEPANNAGE 1 avenue du Général De Gaulle 03 84 23 52 52 Lu-Ve 8H-11H45 13H30-18H	ARPG GILLET Francis 10 bis rue de Vétrigne 03 84 29 41 56 06 14 13 58 08 arpgf@hotmail.fr	CF CONSEILS HB CONSEILS 15 bis av. du Général De Gaulle 03 84 19 01 74
FERMETURES	FLEURISTE	GARAGE	GARAGE
FERMETURES VALBERT VALBERT Patrick bureaux à 90400 TREVENANS 03 84 29 47 16 06 08 54 19 53 patrickvalbert@hotmail.fr www.fermetures-valbert.com	DIDIER FLEURS 15 avenue du Général De Gaulle 03 84 29 96 23	AUTO SERVICE OCCASION COULON Sébastien 1a rue du Commandant Arnaud 06 50 65 47 00	BOURLIER BELFORT 1 avenue du Général De Gaulle 03 84 46 65 50 www.bourlier.fr
GARAGE	GARAGE	MAÇONNERIE	PÂTISSERIE
GIRARD Nicolas 21 rue du Stade 06 14 81 35 46	MM AUTOMOBILES NEW JET PNEUS 11 rue Sous le Vernois 03 84 21 22 33	VAUFREY MAÇONNERIE VAUFREY Jean-Philippe 5 avenue du Général De Gaulle 03 84 56 43 61 06 23 75 23 63 www.vaufrey-maconnerie.fr info@vaufrey-maconnerie.fr	BOULANGERIE DE LA BAROCHE 15 avenue du Général De Gaulle 03 84 54 15 58
PAVAGE TERRASSEMENT EST PAVAGE	PIZZAS AU FEU DE BOIS PIZZA PERFECT BATISTA Patrick	PLÂTRERIE PEINTURE VITRERIE	PLÂTRERIE PEINTURE VITRERIE
EST PAVAGE 23 avenue du Général De Gaulle 06 23 75 27 17	BATISTA Patrick place du Général Bigeard 06 64 26 33 24 Mercredi 17H30 - 21H	GIRARD Philippe 21 rue du Stade 03 84 29 86 41	RIBLET SARL 27 avenue du Général De Gaulle 03 84 29 87 90 07 60 06 05 11
POSE DE FERMETURES	RESTAURANT PIZZERIA	STATION SERVICE	TAXI
ROCHER Philippe 19 avenue du Général De Gaulle 09 53 95 43 44	LE VELOUTÉ 39 avenue du Général De Gaulle 03 84 29 19 06 sur place ou à emporter, repas à domicile	STATION MARGAINE 74 bis av. du Général De Gaulle 03 84 29 88 43	ROPPE TAXI BOUHEDDA Majid 1 rue Emile Py 90000 BELFORT 06 60 38 95 58 majid.bouhedda@bbox.fr
TRANSPORTS ROUTIERS	TRANSPORTS DE VÉHICULES	TRANSPORTS DE VÉHICULES	
TRUCHOT Jean-Louis 14 rue de Vétrigne 03 84 29 84 93 06 08 98 52 01	TRANSPORTS BLB BROGGI Raphaël 64 av. du Général De Gaulle 06 81 75 78 63 transportblb@orange.fr	TRANS INTER EUROPE rue de Phaffans 03 84 29 91 25	